

Pour l'inscription de votre enfant au Pass' loisirs, merci de bien vouloir nous fournir :

- La fiche sanitaire de liaison.
- Un certificat médical attestant que :
 - Les vaccinations de votre enfant sont bien à jour.
 - Qu'il peut ou non pratiquer des activités sportives.
 - Qu'il suit ou non un régime alimentaire dû à une intolérance ou une allergie alimentaire.
- Une attestation d'assurance civile ou extra-scolaire.
- L'autorisation parentale de transport de mineurs.
- Le règlement intérieur Pass'loisirs lu et approuvé.
- L'attestation de quotient familial CAF ou MSA (si le quotient familial est inférieur à 1260)
- L'attestation du test anti-panique pour les enfants l'ayant déjà passé.

Cadre réservé à nos services

Certificat médical Attestation de responsabilité civile Test anti-panique

I – IDENTITE CIVILE DE L'ENFANT :

GARCON FILLE

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___ GROUPE SANGUIN (si connu) : _____

ECOLE FREQUENTEE et CLASSE : _____

CLASSE : _____

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

NOM - PRENOM	Téléphone Fixe	Téléphone Portable	Téléphone Bureau

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ @ _____

N° Sécurité Sociale : _____ Mutuelle : _____

CAF MSA Autres Numéro : _____

CAF PRO : OUI NON (autorisation donnée à l'Accueil de Loisirs, de visualiser votre quotient familial sur le site internet de la CAF)

Personnes autorisées à prendre en charge mon enfant (autre que les responsables légaux) :

NOM - PRENOM	Téléphone(s)

Personnes non autorisées à prendre en charge mon enfant :

NOM - PRENOM	Téléphone(s)

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

L'enfant peut-il rentrer seul à la maison ? oui non

Autorisez-vous l'accueil de loisirs à prendre des photos de votre enfant : oui non

II-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

NOM DU MEDECIN TRAITANT : _____ Tél : ___/___/___/___

AUTORISATION d'hospitalisation et d'intervention médicale : oui non

L'enfant suit-il un traitement médical : oui non

Si oui joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIE : (merci de nous prévenir si une allergie apparaissait dans l'année)

Asthme : oui non Médicamenteuse : oui non Alimentaire : oui non

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

Préciser les précautions à prendre en cas de DIFFICULTES DE SANTE (Maladie, Accident, Crises Convulsives, Hospitalisation...) :

III- VACCINATIONS & MALADIES (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

ENFANTS NES AVANT LE 01/01/2018		ENFANTS NES APRES LE 01/01/2018	
	VACCINS		Date dernier rappel
Obligatoires	Diphtérie		
	Tétanos		
	Poliomyélite		
	Ou DT polio		
	Ou Tétracocq		
Recommandés	Hépatite B		
	Rubéole- Oreillons- Rougeole		
	Coqueluche		
	BCG		
Autre(s) préciser			
Obligatoires	Diphtérie		
	Tétanos		
	Poliomyélite		
	Hépatite B		
	Rubéole		
	Oreillons		
	Rougeole		
	Coqueluche		
	Haemophilus influenzae b		
	Méningocoque C		
Autre(s) préciser	Pneumocoque		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ? (cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant)

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire aigu	Scarlatine	Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons

Lunettes : oui non Appareil dentaire : oui non

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Je soussigné (e), responsable légal de l'enfant,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et autorise
le responsable de l'accueil de loisirs ou du séjour, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation,
intervention chirurgicale) rendus nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

Autorisation parentale de transport des mineurs

Dans le cadre du dispositif Pass'Loisirs, l'équipe d'animation du Centre Socioculturel Intercommunal prend en charge le transport des jeunes, depuis leur commune, jusqu'au lieu d'activité. Les horaires de passage des minibus ou des cars varient d'un jour à l'autre et vous seront communiqués par mail pour chaque journée d'activités.

IMPORTANT

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation uniquement pendant le transport et les temps d'activités.

Les parents sont responsables de leurs enfants tant que ceux-ci ne sont pas montés dans les minibus, navettes ou cars, ainsi qu'à leur descente au retour des activités.

Je soussigné, père-mère-tuteur légal du jeune autorise mon enfant à effectuer les trajets liés aux activités de loisirs organisées par le Centre Socioculturel Intercommunal dans les véhicules affectés à cet effet.

Fait à

Le

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »



Modalités d’inscription

Pour qu’un jeune soit considéré comme inscrit, les documents suivants sont obligatoires :

- une fiche sanitaire de liaison
- une carte d’adhérent
- le numéro d’allocataire CAF et le quotient familial, ou à défaut le régime dont il dépend
- un certificat médical indiquant que les vaccins sont à jour, que l’enfant peut ou non pratiquer des activités sportives, qu’il suit ou non un régime alimentaire en cas d’allergie ou de traitement
- une attestation d’assurance de responsabilité civile ou extra-scolaire
- le règlement intérieur lu et accepté

Toute modification (numéro de téléphone, adresse, quotient familial, vaccination...) devra être signalée.

Le règlement se fait à l’inscription par espèces, chèque, carte bancaire, chèque vacances (ANCV).

Le dossier d’inscription est à renouveler tous les ans au mois de septembre.

Inscriptions

Pour chaque période de vacances, une date de début des inscriptions vous sera communiquée par affiche dans le centre et sur le blog « <http://centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org/> ».

Les inscriptions se font aux horaires de l’accueil.

Les inscriptions ont lieu au minimum 48 h à l’avance.

Absences et annulations

Les absences et annulations survenant dans un délai inférieur à 48h et non justifiées par un certificat médical seront facturées.

Les absences et les annulations peuvent se faire par téléphone au 02.98.83.04.91 (répondeur en cas d’absence).

Personnel

Le dispositif Pass’Loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. L’équipe est composée d’une équipe de direction et d’une équipe d’animation diplômée selon la législation en vigueur.

Objets personnels

Les objets, jeux, bijoux et vêtements de valeurs sont déconseillés. L’organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition.

Santé-Hygiène

Aucun médicament ne peut être administré par l’équipe du centre. En cas d’accident, les secours seront appelés et les parents prévenus. En cas d’accident grave, le jeune sera transporté par les services d’urgence en milieu hospitalier.

Activités

Les activités sont encadrées par des animateurs professionnels. Elles peuvent avoir lieu le matin, l’après-midi ou à la journée. Le programme d’activités pourra être modifié en cours de semaine en fonction des conditions météorologiques.

Responsabilité du Centre

Le dispositif Pass’Loisirs est responsable des jeunes uniquement pendant le transport et lors des temps d’activités.

Nous attirons l’attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourra être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s’il blessait un autre enfant.

L’assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents.

Respect du règlement Intérieur

Les comportements jugés inappropriés par l’équipe d’animation seront sanctionnés. Le respect des autres jeunes, de l’équipe d’animation et du matériel est essentiel pour le bon déroulement des animations.

Le non respect du règlement intérieur et non respect des règles de vie collective peut entraîner l’éviction de l’enfant pendant une durée déterminée.

La direction du centre est à votre disposition pour de plus amples renseignements ainsi que pour échanger sur le fonctionnement du dispositif. N’hésitez pas à la solliciter.

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :